

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère de la commune
de Thônex

17 juillet 2019

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune du 16 novembre 2018;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 4 mars 2019,

ARRÊTE :

1. la décision de renommer la voie "Allée des Robiniers" en :

Allée Belle-Terre

au mail central du nouveau quartier des Communaux d'Ambilly commençant à la chaussée des Cornouillers et finissant à la route de Mon-Idee 53.

La dénomination "Belle-Terre" met l'accent sur le développement durable et l'intégration de cet espace public dans le paysage. Cette allée bordée d'arbres permet d'inviter la nature au cœur du quartier.

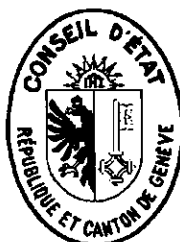
Code voie : 65161 (inchangé)

Entrée en vigueur immédiate

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DSES	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :